



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – ROBIN Yves – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - JOULAIN Anita — JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Karine GALBRUN à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Yannick SELLIN
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU
- Sonia DOUX-BETHUIS à Rachel FLOCH ROUDAUT

Date de convocation : 29 janvier 2015

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DE
SERVICES INFORMATIQUES
AVEC CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Monsieur Le Maire indique qu'au niveau communautaire, la mutualisation des systèmes d'information est une réalité depuis le 1^{er} janvier 2014, notamment avec la création d'une Direction des Systèmes d'Information (DSI) mutualisée.

La mutualisation se concrétise à travers les projets prévus dans le schéma directeur dont plusieurs ont été lancés depuis 2013, ou encore les groupements de commande pour lesquels le conseil municipal a délibéré en 2014. Parallèlement, la DSI de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) conseille et accompagne les collectivités du territoire en matière de services et prestations courantes.

Les projets mis en œuvre et l'assistance aux communes ont permis de générer plus de 90 K€ d'économies depuis le début de l'année, essentiellement en investissement au bénéfice de quelques communes. D'importants gisements d'économies existent également en fonctionnement, et restent à exploiter.

Depuis fin 2013, les sollicitations « externes » reçues par la DSI sont en augmentation forte et régulière. Comme cela était prévu, le cadre de la mutualisation doit donc être complété pour définir le niveau de service proposé aux communes et financer tout ou partie de moyens supplémentaires nécessaires pour répondre aux demandes.

Un catalogue de services a été adopté par CCA en septembre dernier. Il définit le niveau de service proposé à travers une liste de prestations que la commune peut solliciter auprès de CCA et formalise également le cadre de travail.

Les principales caractéristiques du catalogue sont les suivantes :

- Il s'agit d'une convention entre CCA et la commune ;
- La signature vaut adhésion aux principes édictés dans le catalogue mais ne vaut pas commande de prestations ;
- Il est complété ponctuellement par des lettres de missions qui vaudront commande et préciseront les modalités de réalisation ;
- Il comprend quatre familles de services couvrant les besoins recensés, et dont certains sont soumis à contribution ;
- Le calcul de ces contributions est basé sur des éléments concrets et exclut toute notion de bénéfice ;
- Selon les services, les contributions peuvent concerner des coûts horaires, d'infrastructures ou des frais d'accès aux services ;
- Concernant les temps passés, l'unité de base proposée est la demi-journée.

Les services sont pour certains existants et pour d'autres nouveaux. Les quatre familles de services sont les suivantes :

- **Famille 1** / Services d'infrastructure (fourniture de ressources techniques, serveur, hébergement, accès à des services de téléphonie fixe), *nouveaux services* ;
- **Famille 2** / Services liés aux logiciels mutualisés (Système d'information géographique – SIG, Droit des sols, Megalis), *services ayant déjà fait l'objet en partie ou en totalité de conventions et/ou délibérations dédiées* ;
- **Famille 3** / Services d'accompagnement (conseil/prestation comme audit technique, analyse de devis, rédaction de cahier des charges...), *nouveaux services* ;
- **Famille 4** / Services achats groupés (mise en œuvre et coordination de trois groupements de commande dans les domaines des achats matériels, de la téléphonie mobile et de la maintenance informatique), *services ayant déjà fait l'objet de conventions et/ou délibérations dédiées*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe et les termes du catalogue de services, notamment en matière de contributions financières et de tarifs,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, les annexes et avenants qui en découleraient,
- d'autoriser le Maire à commander des services et prestations à CCA en matière de systèmes d'information dans ce cadre, à travers des lettres de mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 6 février 2015
LE MAIRE
Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20150209-DE1505024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015

Publication : 10/02/2015

